



Commune d'Heiltz-l'Evêque

AVIS

Dégradations commises sur l'abris-bus

Ce n'est pas la première fois que les employés communaux doivent réparer l'abris-bus dégradé par quelques imbéciles, parfois même sous les yeux des parents, qui sont là en principe pour surveiller leurs enfants en attendant l'arrivée du bus.

Les employés vont donc une nouvelle fois procéder aux réparations nécessaires.

Toutes ces incivilités doivent être signalées et si vous en êtes témoins, il est de votre devoir d'en avertir la mairie, afin que les auteurs de tels actes soient mis à contribution (ou les parents s'il s'agit de mineurs) en participant aux frais de réparations (achat des matériaux nécessaires, facturation du temps passé par les employés). La dégradation d'équipements communaux, si la mairie dépose plainte, peut entraîner pour ceux qui sont pris en flagrant délit, des sanctions financières conséquentes.

Ceci est également valable pour toutes les autres incivilités, en particulier les dépôts sauvages, régulièrement retrouvés le long des chemins ou ailleurs.

Un rappel: l'agent communal étant assermenté, est compétent pour dresser procès verbal aux personnes commettant ces incivilités.

Collecte des Ordures Ménagères

En raison du 1^{er} mai, jour férié, la collecte des ordures ménagères de mercredi matin ne sera pas assurée. Elle est reportée au jeudi 2 mai. Les bacs sont à sortir mercredi soir.